

Travaux de recalibrage du cours d'eau du Nom – protection du centre-ville de Thônes contre la crue centennale

Thônes

Début : 26/06/2023 - Fin : Printemps 2024

Caractéristiques des travaux et impact éventuel sur les voiries (fermetures...)

Travaux 2022 :

Amélioration de la capacité du lit du Nom par le reprofilage du lit du cours d'eau : abaissement du Nom en amont de la confluence avec le Fier jusqu'au secteur de Mobalpa. Le seuil de la Reisse a été abaissé. Plusieurs seuils de calage ont été mis en place sur le linéaire.

Mise en place de caissons végétalisés sur les berges rives droite et gauche du pont neuf jusqu'au secteur Mobalpa (<https://www.sila.fr/1-4/>)

Travaux 2023 :

Travaux sur la rive gauche au droit du nouveau mur (entre l'Hôtel du Midi et la nouvelle passerelle) :

- » Habillage du nouveau mur côté rivière avec des pierres taillées pour une meilleure intégration paysagère;
- » Mise en place de blocs à diversification piscicole ;
- » Remise en état des parcelles impactées par les travaux.

Travaux sur la rive droite au droit du secteur du nouveau rond-point :

- » Travaux préalables à la création de la voie verte par la commune de Thônes

Travaux connexes aux travaux du Nom - travaux portés par d'autres maîtres d'ouvrage :

- » Un cheminement piétonnier/vélo le long du Nom, en rive droite
- » Reconstruction de la gare routière
- » Travaux de construction du nouveau pont et de la passerelle piétonne

Impacts des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SILA : uniquement pour les riverains en rive gauche concernés par le nouveau mur.



Travaux de recalibrage du cours d'eau du Nom – protection du centre-ville de Thônes contre la crue centennale Thônes

Début : 26/06/2023 - Fin : Printemps 2024

Raisons des travaux

Protection contre la crue centennale

La Commune de Thônes a fait réaliser en 2000, une étude hydraulique du Fier et du Nom afin de définir les risques existants de débordements torrentiels ainsi que les aménagements à mettre en place pour s'en protéger. Une partie importante du centre de la commune est classée en risques moyen à fort au Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles. Cette étude a abouti à la définition d'un programme d'aménagements visant à réduire la vulnérabilité du centre de Thônes vis-à-vis des écoulements de la crue centennale des principaux torrents. Les tranches de travaux 1 à 5 de ce programme de protection des biens et des personnes du centre de Thônes ont été réalisées. Les tranches 6 et 7 de ce programme de travaux concernent la réduction de la vulnérabilité du centre-ville de Thônes aux inondations causées par le torrent du Nom, sur un tronçon du Nom entre sa confluence avec le Fier et la digue dite « Challamel ».

Le projet a été initié par la commune de Thônes, puis repris par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) en 2018 dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Par arrêté n° DDT-2021-1185 du 24 août 2021, le Préfet de la Haute-Savoie a déclaré ces travaux d'intérêt général et accordé une autorisation environnementale pour l'aménagement hydraulique de la rivière du Nom.

Au 1^{er} janvier 2022, la CCVT a transféré la compétence GEMAPI au SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy), afin d'assurer une cohérence hydrographique dans les actions menées sur les cours d'eau du bassin versant Fier et Lac d'Annecy. Le SILA est donc depuis cette date l'autorité compétente en matière de GEMAPI et par conséquent le bénéficiaire de l'autorisation environnementale précitée.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy, porté par le SILA.



Montant des travaux (prévisionnel) : 2,5 million € HT

(hors travaux déjà portés par la CCVT)

Travaux financés par le SILA avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le FPRNM (Fonds Barnier) et celui de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse



53%



10%



18%



19%

**LES ENTREPRISES
INTERVENANTES**

